

# FICHE DE PRÉVENTION

# **PUÉRICULTURE ET JOUETS**

# **TROTTEURS**

(Mise à jour – Novembre 2014)



Les trotteurs, également appelés « youpalas », sont constitués d'un cadre et d'une nacelle rigide ou souple et permettent à l'enfant de 8 à 16 mois, ne sachant pas encore marcher, de se mouvoir en position debout. Mais, même en ne sachant pas marcher, l'enfant apprend à se déplacer rapidement et cette prise de vitesse multiplie les risques d'accidents.

# Les principales causes d'accident sont :

- □ La chute dans les escaliers: les enfants installés dans des trotteurs peuvent rapidement atteindre le bord d'un escalier et tomber. Ce type d'accident intervient fréquemment lorsqu'aucune barrière de protection n'a pas été installée sur le palier en haut des escaliers; l'enfant peut alors se blesser gravement ou mortellement à la tête.
- **⊃ Le basculement du trotteur** : les trotteurs peuvent basculer lorsque les enfants essaient de traverser des surfaces inégales comme un pas de porte ou les bords d'un tapis.
- → La multiplication des objets dangereux à portée de main : du fait de sa position surélevée, l'enfant peut atteindre beaucoup plus d'objets jusque-là inaccessibles.
- Les brûlures : les enfants peuvent se brûler en touchant des surfaces chaudes (portes de fours, radiateurs, cheminées, etc....) ou en avalant des liquides chauds (café, thé, etc....). Par ailleurs, la position verticale de l'enfant dans le trotteur implique que les brûlures sont souvent situées au

- visage et à la tête.
- ➡ L'empoisonnement: il a été démontré que les trotteurs augmentent le risque d'ingestion de produits toxiques. Ceci s'explique par le fait que l'enfant peut atteindre davantage d'objets, ce qui augmente l'exposition aux produits potentiellement dangereux comme les plantes, les boissons alcoolisées, les produits ménagers, etc....

#### **TEXTES APPLICABLES**

(Ces textes sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur)

- Norme NF EN 1273 (août 2005) : Articles de puériculture Trotteurs Exigences de sécurité et méthodes d'essai.
- Décret n° 91-1292 du 20 décembre 1991 modifié relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture.

# **CONSEILS DE PREVENTION**

# Avant l'achat

- Vérifiez que le trotteur est conforme à la norme actuelle.
- Choisissez un trotteur présentant un dispositif de freinage qui le bloque à l'approche du vide (en haut d'un escalier par exemple), actionnable très rapidement par un adulte ou, le cas échéant, doté d'une poignée qui permettra de l'arrêter.

# Lors de l'utilisation

- De manière générale, surveillez votre enfant et restez près de lui.
- Utilisez le trotteur sur une surface plane, sans marche ou dénivellation et de préférence de plain-pied (au rez-de-chaussée).
- Installez une barrière de protection en haut des escaliers et assurez-vous qu'elle fonctionne correctement. Fermez toutes les portes.
- Ne posez jamais un trotteur sur une table ou un meuble.
- N'utilisez pas de trotteur dans votre cuisine. Tenez les enfants éloignés des surfaces et contenants chauds.
- Faites attention aux cordons des appareils ménagers qui peuvent pendre et aux autres objets qu'un enfant, installé dans son trotteur, pourrait attraper (cigarettes/cendriers, alcool, médicaments, etc....).
- Dans la mesure du possible, n'utilisez pas de trotteur dans les pièces comportant des cheminées à foyer ouvert ou d'autres systèmes de chauffage auxquels les enfants peuvent avoir accès.